

*Prédication sur l'imputabilité du péché, mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024, prière à St-Etienne-du-Mont*

« Nous soutenons donc, dit le jésuite de la IV<sup>e</sup> Provinciale, comme un principe indubitable, *qu'une action ne peut être imputée à péché, si Dieu ne nous donne, avant que de la commettre, la connaissance du mal qui y est, et une inspiration qui nous excite à l'éviter.* » À l'objection de Montalte, qu'à ce compte, des gens de sa connaissance, « dont la vie est dans une recherche continue de toutes sortes de plaisirs, dont jamais le moindre remords n'a interrompu le cours » ; que de telles gens dis-je, seront les plus exempts de péchés, car ne pensant jamais à Dieu, le jésuite réplique que l'expérience le trompe, parce que, dit-il, « Dieu n'a jamais laisser pécher un homme sans lui donner auparavant la vue du mal qu'il va faire, et le désir, ou d'éviter le péché, ou du moins d'implorer son assistance pour le pouvoir éviter : et il n'y a que les Jansénistes qui disent le contraire. »

Ce peut être là un aspect de cette grâce suffisante que les jésuites professent que Dieu donne à tous. Leur doctrine est bien propre à servir leur politique, et à les faire bien recevoir partout. Ils mettent leur Dieu à couvert du grief qui frappe le Dieu des jansénistes, qui ne départit qu'à quelques un la grâce efficace et la persévérence. Ils se rendent aimables à leurs puissants pénitents, dont ils mettent la conscience en repos en multipliant les conditions à l'imputabilité de leurs péchés. Ils ont enfin de quoi répondre aux dévots jaloux des droits de Dieu, en rejetant la faute sur l'homme obstiné à pécher malgré la grâce.

Notre siècle hérite des pensées qui se firent jour en ce temps-là. Dieu achevant de se convertir à l'égalité démocratique, nous sommes bien près de passer de la grâce pour tous à la gloire pour tous, tant court l'idée que l'enfer sera vide. En outre, un des principes fondamentaux de l'enseignement catholique de la morale, est aujourd'hui la différence entre faute et péché. Il ne serait pertinent de parler de péché que pour ceux que la foi éclaire, et qui savent ainsi offenser Dieu. Pour les autres, l'ignorance de la loi divine ne les rendrait pas justifiables au même titre du tribunal de Dieu. C'est ainsi qu'on évite aujourd'hui dans les chaires d'enseigner certains points de la morale, crainte de produire des pécheurs.

Pascal a alerté dès leur naissance contre ces nouveautés et les périls où elles engagent la foi. Il n'y a pas que « les Jansénistes qui disent le contraire », car c'est aussi la pensée de Thomas. Pour ce docteur, le péché consiste en un acte volontaire désordonné. La volonté se porte directement vers l'objet qu'elle préfère, et ce choix se trouve contraire à la loi divine. La *conversio ad objectum* est première et essentielle pour constituer le péché, tandis que l'*aversio a Deo*, l'advertisance au péché comme péché, est accidentelle. Le pécheur ne brave pas Dieu : sa conduite manifeste qu'il l'a oublié. Pascal relève la vérité de l'antique doctrine

des mœurs. Il nous avertit que l'oubli de Dieu, loin d'être une excuse, est le danger qui nous guette dans toutes nos œuvres.